

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/058/2007 - ÉFAI

14 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 182/07 (MDE 15/048/2007 du 11 juillet 2007) – Préoccupations pour la santé

ISRAËL ET TERRITOIRES

PALESTINIENS OCCUPÉS / ÉGYPTÉ

Plusieurs milliers de civils palestiniens

Les habitants de la bande de Gaza (un million et demi de Palestiniens) ne peuvent pas quitter cette zone depuis le 9 juin 2007, date à laquelle les autorités israéliennes ont fermé le point de passage de Rafah, entre Gaza et l'Égypte, qui est leur seule porte vers le monde extérieur.

Parmi les personnes concernées figurent des patients nécessitant des soins médicaux non disponibles dans les hôpitaux de Gaza, qui manquent de personnel et d'équipements spécialisés pour traiter un certain nombre d'affections telles que le cancer et les maladies cardiovasculaires, ainsi que pour pratiquer des opérations chirurgicales complexes et d'autres interventions d'urgence. Les hôpitaux et les autres infrastructures médicales sont également touchés par une pénurie croissante de médicaments et d'articles de consommation. Cette fermeture a encore réduit leurs ressources déjà limitées. Alors qu'il était auparavant difficile de quitter la bande de Gaza la plupart du temps, cela est désormais totalement impossible, et de plus en plus de patients sont privés d'une prise en charge médicale à l'étranger qui pourrait leur sauver la vie.

Avant la fermeture de la frontière entre Gaza et l'Égypte, plusieurs centaines d'habitants palestiniens de la bande de Gaza bénéficiaient chaque mois de soins médicaux ou d'opérations chirurgicales (financées par l'Autorité palestinienne) dans des hôpitaux ou des infrastructures médicales égyptiens. Certains patients, moins nombreux, étaient envoyés dans d'autres pays (*via* l'Égypte), ou en Israël s'ils avaient obtenu de la part de l'armée israélienne un avis favorable en matière de « *sécurité* » leur permettant d'entrer sur ce territoire.

Depuis le 9 juin, seules les personnes dont l'état de santé nécessite les soins les plus urgents sont autorisées par les autorités israéliennes à quitter la bande de Gaza pour se rendre dans des hôpitaux en Israël. Ce type de situation se produit fréquemment à la suite de batailles juridiques ou de menaces de poursuites judiciaires émanant d'organisations israéliennes et palestiniennes de défense des droits humains. Dans certains cas, les patients sont morts avant d'avoir obtenu les autorisations nécessaires des autorités israéliennes. D'autres malades sont décédés après s'être vu interdire l'accès au territoire israélien au motif qu'ils étaient considérés comme représentant une « *menace pour la sécurité* ».

Muhammad Mourtuga, un habitant de Gaza âgé de dix-neuf ans souffrant d'une tumeur maligne au cerveau, s'est vu refuser l'autorisation de franchir la frontière israélienne pour recevoir des soins médicaux. Bien que les autorités israéliennes aient ensuite revu leur décision et lui aient finalement accordé cette autorisation le 1^{er} juillet 2007, il est mort peu avant que son transport de Gaza à Israël ait pu être organisé.

Outre les personnes qui ont besoin d'une prise en charge médicale, de nombreux habitants de la bande de Gaza doivent quitter cette zone pour mener des activités liées à leur travail ou étudier à l'étranger, ou encore pour rendre visite à des proches. Plusieurs milliers d'étudiants et d'autres personnes qui vivent temporairement à l'étranger et souhaitent venir voir leur famille à Gaza n'en ont pas la possibilité.

Environ 6 000 personnes originaires de la bande de Gaza qui se trouvaient à l'extérieur de cette zone lorsque le point de passage de Rafah a été fermé le 9 juin sont restées bloquées du côté égyptien pendant des périodes pouvant aller jusqu'à deux mois. L'armée israélienne les a autorisées à rentrer à Gaza il y a seulement quelques jours et en faisant un long détour par Israël. Cependant, des dizaines d'autres ressortissants de Gaza sont toujours bloqués en Égypte, dans l'impossibilité de rentrer chez eux car ils craignent d'être arrêtés par les forces d'Israël s'ils traversent le territoire israélien. Parmi eux se trouvent des

malades et des handicapés qui étaient partis à l'étranger pour y être soignés et éprouvent désormais de plus en plus de difficultés à faire face à leurs conditions de vie déplorables et à la privation de l'aide de leurs proches.

Par ailleurs, le passage de marchandises entre la bande de Gaza et les autres territoires demeure interdit dans la plupart des cas. Les autorités israéliennes n'autorisent que la circulation de fournitures d'urgence, mais interdit la plupart des importations et des exportations à destination et en provenance de Gaza. Le 9 août, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a annoncé : « *La bande de Gaza risque de devenir dépendante de l'aide à presque 100 p. cent* », et demandé la réouverture des points de passages permettant d'entrer sur ce territoire et d'en sortir afin que soient possibles les importations et les exportations indispensables pour la survie de l'économie palestinienne. Cette instance a précisé qu'au moins 120 000 travailleurs de Gaza perdraient leur emploi si cette fermeture était maintenue et que, dans le seul secteur du bâtiment et des travaux publics, la valeur totale des projets interrompus (dont ceux de l'UNRWA et du PNUD) s'élevait à quelque 160 millions de dollars. Elle s'est également déclarée préoccupée par les risques que ce blocage entraînait pour l'agriculture (voir : <http://www.un.org/unrwa/news/releases/pr-2007/Gaza9Aug07.pdf>).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de l'Accord sur les déplacements et l'accès signé par le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne en novembre 2005, une Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne (UE) a été chargée de contrôler le point de passage de Rafah. Israël, cependant, a conservé la possibilité de fermer la frontière, un droit souvent exercé pendant de longues périodes, en particulier depuis le début de l'année 2006 (lorsque le *Hamas*, Mouvement de la résistance islamique, a été élu pour former le gouvernement de l'Autorité palestinienne). Les autorités israéliennes ont fermé totalement le point de passage de Rafah le 9 juin 2007, lorsque des affrontements armés ont éclaté entre les membres du Hamas et ceux du Fatah, le parti du président palestinien Mahmoud Abbas. Ce poste-frontière n'a pas été rouvert depuis lors, car Israël refuse de négocier avec le Hamas, qui est devenu *de facto* l'autorité gouvernant la bande de Gaza. La fermeture du terminal de Rafah a condamné de manière effective les frontières de la bande de Gaza.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que plusieurs centaines d'habitants de la bande de Gaza soient dans l'impossibilité, à la suite de la fermeture du point de passage de Rafah, de se rendre à l'étranger pour y recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin et qui ne sont pas disponibles sur leur territoire ;
- déclarez-vous inquiet à l'idée que certaines personnes malades ou handicapées originaires de Gaza demeurent bloquées en Égypte derrière ce point de passage et ne puissent pas retourner chez elles parce qu'elles craignent d'être arrêtées par les forces israéliennes si elles doivent passer par le territoire israélien pour rentrer à Gaza ;
- appelez toutes les parties concernées à ne pas ménager leurs efforts pour faciliter le passage des personnes – en particulier celles qui ont besoin de soins médicaux – et des marchandises à destination et en provenance de la bande de Gaza, de manière efficace et permanente, en faisant primer les droits humains des résidents palestiniens de Gaza sur les intérêts politiques ;
- faites remarquer aux autorités israéliennes qu'aux termes du droit international, Israël, en tant que puissance occupante de la bande Gaza, a la responsabilité de veiller à ce que les habitants de cette zone aient autant accès aux soins médicaux que les ressortissants de l'État d'Israël.

APPELS À :

Premier ministre d'Israël :

Ehud Olmert

Prime Minister of Israel

Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street, P O Box 187, Kiryat Ben-Gurion, Jerusalem 91919, Israël

Fax : +972 2 566 4838

Courriers électroniques : pm_eng@pmo.gov.il

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Président de l'Autorité palestinienne :

Mahmoud Abbas

President of the Palestinian Authority

Fax : +972 2 296 3170/296 3179

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

Dirigeant du Hamas à Gaza :

Ismail Haniyeh

Hamas leadership in Gaza

Fax : + 970 8 282 2159/ 284 5040/ 286 8971

Formule d'appel : *Dear Mr Haniyeh, / Monsieur,*

Président de la République arabe d'Égypte :

H.E. Muhammad Hosni Mubarak

President of the Arab Republic of Egypt, 'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Fax : +20 22 390 1998

Courriers électroniques : webmaster@presidency.gov.eg

Formule d'appel : *Dear President, / Monsieur le Président,*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël et de l'Autorité palestinienne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 SEPTEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.